



La Police Pénitentiaire selon FO Justice

LETTRE OUVERTE

Monsieur Gérald DARMANIN

Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

Ministère de la Justice

13 place Vendôme

75042 Paris

Objet : La Police Pénitentiaire, selon FO Justice

Monsieur le Ministre,

La création de la Police Pénitentiaire s'inscrit dans la suite logique et dans l'aboutissement des réformes défendues et obtenues par FO Justice depuis des années.

Parmi ces réformes, l'on peut citer des revalorisations statutaires et indemnitaires (catégories B et A), ainsi que des évolutions sécuritaires importantes, dont dernièrement la mise en œuvre des Escortes à Sécurité Renforcée (ESR).

Force Ouvrière a été de tous les combats pour défendre, et finalement obtenir, ces revendications en faveur d'une reconnaissance des métiers des personnels pénitentiaires et avec l'infrangible objectif d'améliorer constamment le fonctionnement de l'administration pénitentiaire, et au-delà, celui de la Justice de notre pays.

La création de la Police Pénitentiaire doit permettre, à terme, d'atteindre l'autonomie totale du ministère de la Justice pour l'ensemble des missions qui lui sont dévolues, sans plus avoir à recourir aux forces de sécurité intérieure, que ce soit la police nationale ou la gendarmerie. Cela inclut la reprise des extractions judiciaires en outre-mer, la garde statique, la garde des geôles des tribunaux, et enfin la création du statut d'officier de police judiciaire, tout en conservant une différence fondamentale entre les aspects judiciaire et disciplinaire de nos missions.

Pour y parvenir, il nous faut des moyens, avant tout humains. Il est donc nécessaire de négocier avec le ministère de l'Intérieur et de calculer de manière précise et équitable le nombre d'emplois requis pour chacune de ces missions. Il faut, en effet, ne pas reproduire les erreurs du passé, lorsque le transfert d'ETP vers l'administration pénitentiaire avait été très largement sous-évalué lors de la reprise des missions d'extractions judiciaires.

Cela nécessitera sans doute de nombreuses années, avec un besoin de recrutement massif, mais aussi une formation adaptée. Pour y parvenir, il nous faudra donc une seconde école ainsi que des centres de formation régionaux.

Cette évolution majeure dans l'histoire de l'administration pénitentiaire permettra de rendre le métier de surveillant encore plus attractif, attirera davantage de candidats, et offrira à nos collègues des perspectives de carrières enrichissantes et diversifiées.

Monsieur le Ministre, FO Justice vous demande donc d'entamer des discussions avec le ministère de l'Intérieur pour faire avancer ce dossier et faire de l'administration pénitentiaire une force de sécurité à part entière. FO Justice reste évidemment force de proposition pour accompagner ce projet à son terme, tel que nous l'appelons de nos vœux depuis de nombreuses années.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général



Emmanuel BAUDIN

